International Association of Athletics Federations

Membres du Panel des nominations

Description du poste

Mission

Dans le cadre de son programme de réforme de la gouvernance, l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (« IAAF ») a créé un nouveau Panel des nominations pour aider à la nomination des personnes aux différents organes de l'IAAF.

Le Panel des nominations est chargé d'identifier, de recruter, d'évaluer et de faire des recommandations auprès du Conseil de l'IAAF pour la nomination :

- Des membres de toutes les Commissions (qui avisent le Conseil)
- Du Panel de surveillance des élections (qui supervise la candidature et les élections des membres du Conseil de l'IAAF et du Bureau exécutif)
- Des membres du Conseil au Bureau de l'Unité d'intégrité et au Panel chargé des nominations au Bureau exécutif
- Du Panel de vérification (qui évalue l'éligibilité de tous les officiels de l'IAAF)
- Du Panel de sélection (qui évalue l'admissibilité des membres du Panel de sélection)
- Du Tribunal disciplinaire (qui instruit et statue sur les infractions présumées au Code de conduite en matière d'intégrité de l'IAAF)

Composition et durée

Le Panel des nominations est composé de cinq membres, comme suit :

a. Le Président de l'IAAF, le Premier Vice-Président ou un membre du Conseil, sur décision du Président ;
b. 4 membres indépendants dont :
   - 2 possèdent de l'expérience en athlétisme
   - 2 possèdent une expérience pertinente des processus de nomination, comme les ressources humaines ou le recrutement

Les quatre membres indépendants devront être nommés par le Conseil de l'IAAF au plus tard le 31 mars 2019.

L'un des quatre membres indépendants sera nommé comme Responsable du Panel.

Aucun fonctionnaire actuel de l'IAAF (tel qu'un membre du personnel de l'IAAF, du Conseil, d'un Comité, d'une Commission, d'un Groupe de travail, etc.), ou un fonctionnaire actuel d'une Fédération membre ou d'une Association continentale ne peut être nommé membre indépendant du Panel.

Durée du mandat et calendrier

Une fois nommé, le Panel des nominations entreprendra son travail initial de recherche de candidatures, d'évaluation et de recommandations à l'intention des membres du Panel de vérification et du Tribunal disciplinaire pendant la période d'avril à juin 2019. Ces recommandations devront être soumises au Conseil de l'IAAF pour approbation avant d'être envoyées aux Fédérations membres avant le 25 juillet 2019 pour approbation lors du Congrès de 2019 (25-26 septembre 2019). En outre, le Panel des nominations devra faire des recommandations au Conseil de l'IAAF pour les membres du Panel de sélection.

Après le Congrès de 2019 et jusqu'au prochain Congrès électoral en 2023, le Panel des nominations poursuivra sa mission de recommandations en vue de la nomination des membres des autres organes énumérés, y compris les Commissions. La majorité du travail se fera dans les six mois suivant et précédant chaque réunion du Congrès.

Le mandat du Panel des nominations est d'un peu plus de quatre ans, commençant en mars 2019 et se terminant après le prochain Congrès électoral de l'IAAF en août 2023.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Panel des nominations mènera ses travaux en grande partie par téléconférence et par courriel. Toutefois, il est possible que des réunions en personne soient nécessaires.

Responsabilités

Le Panel des nominations exerce les responsabilités suivantes :

- Identifier les compétences, l'expertise et l'expérience qui peuvent être nécessaires pour les postes au sein des organes concernés
- Identifier et inviter les personnes aptes à poser leur candidature pour devenir membres des organes concernés
- Annoncer publiquement et informer les Fédérations membres et les Associations continentales des postes disponibles au sein des organes concernés, y compris en fournissant des descriptions de poste
- Recevoir et évaluer les candidatures aux postes au sein des organes concernés, y compris entreprendre des enquêtes et tenir des entrevues et des réunions comme bon leur semble
- Recommander au Conseil les candidats qu'il juge les plus aptes à occuper les postes au sein des organes concernés

Compétences personnelles

- Pour les deux membres ayant une compréhension et une expérience de l'athlétisme, une telle expérience devrait de préférence être dans un rôle administratif de haut niveau en athlétisme (par exemple, ancien fonctionnaire d'Association continentale ou de Fédération membre, ancien membre du Bureau exécutif (élu ou nommé), ancien Secrétaire général ou Directeur général, ou autre cadre supérieur impliqué en athlétisme)
- Pour les deux autres membres, une expérience significative dans le recrutement ou la nomination de personnes à un emploi ou à d'autres organes ou une autre expérience en ressources humaines est nécessaire
- De l'expérience dans la nomination d'employés ou de personnes aux comités et panels (y compris ceux qui ont une fonction juridique ou disciplinaire) est souhaitable
- Une formation ou une expérience dans le sport en général est également souhaitable, que ce soit en tant qu'athlète ou en tant qu'administrateur
- La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est requise, celle du français est souhaitable

Administration

Les personnes occupant un poste au sein du Panel des nominations sont bénévoles. Néanmoins, l'IAAF remboursera tous les frais de voyage ou autres dépenses encourues dans le cadre de ce poste et versera une indemnité symbolique.

Processus de sélection

Les candidats à ces postes au sein du Panel des nominations seront évalués par le Directeur général de l'IAAF (ou son représentant) et le Président de l'IAAF (ou son représentant) qui seront tous deux chargés de recommander à l'ensemble du Conseil les candidats favoris à nommer au Panel des nominations à l'issue du processus de recherche et de sélection.

Comment postuler

Les candidats doivent consulter les *Statuts* de l'IAAF et les *Règles de gouvernance* de l'IAAF (Partie 9) pour une description plus complète du rôle et des responsabilités du Panel des nominations.

Toute recommandation de candidats au Panel des nominations sera soumise au contrôle du Panel de vérification de l'IAAF pour confirmer l'éligibilité du Candidat à la nomination. Les candidats doivent donc également consulter les Règles de vérification de l'IAAF.

Les *Statuts* de l'IAAF et toutes les Règles de l'IAAF sont disponibles à l'adresse suivante : Règles et Règlements de l'IAAF.

Les demandes d'inscription à envoyer à panel-candidates@iaaf.org doivent être reçues avant la fermeture des bureaux le **vendredi 1er mars 2019 à 17h00 (UTC+2)** et doivent inclure les éléments suivants :

- Un résumé des **compétences** du candidat par rapport aux compétences personnelles énumérées.
- Son **curriculum vitae** complet
- Ses **coordonnées confidentielles**, y compris l'adresse (professionnelle et personnelle), les numéros de téléphone (y compris mobile) et l'adresse e-mail
- Les coordonnées complètes de trois **personnes de référence**. Veuillez noter que les personnes de référence ne seront contactées qu'après consultation préalable avec vous. Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que les personnes de référence sont disposées à fournir des renseignements vous concernant lorsqu'elles sont contactées par l'IAAF.

L'IAAF est un employeur soucieux de l'égalité des chances et accepte les candidatures d'un large éventail de candidat(e)s, quels que soient leur âge, leur sexe, leur appartenance ethnique, leur orientation sexuelle, leur religion ou leur handicap.